

Présents : Mesdames Mireille TARDY, Danielle RANGER Bernadette TRANCHAND, Messieurs Mickael BLACHON, Bruno JOURDAT, Christophe PONCET, Serge THIVILLON.

Absents : Pierre LETIEVANT, pouvoir à Danielle RANGER et Frédéric DELOLME.

Secrétaire de séance : Bernadette TRANCHAND

L'appel est formulé par Mireille TARDY, le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 h 33.

Après accord des élus, les votes auront lieu à mains levées.

Approbation du Procès-Verbal du 29 mars 2023.

Ordre du jour :

1. *Vote des taux d'imposition.*
2. *Budget primitif 2023 Communal.*
3. *Budget primitif 2023 Eau et Assainissement.*
4. *Questions diverses.*

Vote des taux d'imposition (2023-029) :

Madame le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires.

Et compte tenu de l'augmentation des bases d'imposition générée par les pouvoirs publics, Madame le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition de la commune et les maintenir comme suit :

- **Taxe d'habitation : 8.58 %**
- **Taxe foncière sur les propriétés bâties : 31.21 %**
- **Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 40.46 %**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de fixer les taux communaux cités ci-dessus pour l'année 2023.

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

1- Budget primitif 2023 Communal (2023-030) :

Madame le maire donne la parole à Bernadette TRANCHAND qui présente aux membres du conseil municipal le budget primitif de la commune pour l'année 2023 :

Fongibilité des crédits : Madame le Maire propose d'être autorisée à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section (fonctionnement ou investissement) dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section.

FONCTIONNEMENT COMMUNAL BP 2023					
Dépenses			Recettes		
chapitre	Libellé Chapitre	Montants	chapitre	Libellé Chapitre	Montants
011	Charges à caractère général	177 507.00	013	Atténuations de produits	7 000.00
012	Charges de personnel	142 600.00	70	Produits des services et du domaine	31 200.00
014			73	Produits fiscaux	198 411.00
022	Dépenses imprévues	-	74	Dotations, subventions et participations	109 759.00
65	Autres charges de gestion courante	42 956.00	75	Autres produits de gestion courante	9 000.00
66	Charges financières	2 500.00	76	Produits financiers	-
67	Charges exceptionnelles	-	77	Produits exceptionnels	5 000.00
68	Dotations aux provisions	50.00	78	Reprises de provisions	
	Total des opérations réelles	365 613.00		Total des opérations réelles	360 370.00
023	Virement à la section d'investissement	56 500.00		Reprises de la section d'investissement	
040					
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 200.00	042	Opérations d'ordre de transfert entre section	50 000.00
043	Opé d'ordre à l'intérieur de la section de fnt		043	Opé d'ordre à l'intérieur de la section de fnt	-
	Total des opérations d'ordre	62 700.00		Total des opérations d'ordre	50 000.00
002	Résultat reporté N-1 (si négatif)		002	Résultat reporté N-1 (si positif)	20 921.41
	Total général	428 313.00		Total général	431 291.41
				RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	2 978.41
				RESULTAT FN 2022	87 426.68
				RESULTAT INV 2022	66 505.27
				RAN 2023	20 921.41

Dans la nouvelle nomenclature M57, il n'y a pas de dépenses imprévues.

L'entretien des routes demandant toujours un effort soutenu, la somme de 41 000 € est prévue créant un très fort impact sur l'équilibre du budget (une subvention du département de 18 000 euros est attendue). Les bornes incendies nécessitent un renouvellement et un entretien régulier, la somme de 4 000 € est allouée.

Du côté des Recettes, le budget est sensiblement identique à celui de 2022 avec une légère augmentation des ressources fiscales due à l'augmentation des bases d'imposition.

Investissements prévus au budget communal en 2023 :

INVESTISSEMENT COMMUNAL BP 2023					
Dépenses			Recettes		
chapitre	Libellé Chapitre	Montants	chapitre	Libellé Chapitre	Montants
20	immobilisations incorporelles (sauf 204)	-	13	Subvention d'investissement	13 000.00
204	Subventions d'équipement versées	4 260.00	16	Produits d'emprunt	-
21	immobilisations corporelles	120 500.00	20	Subventions incorporelles	-
			204	Subventions d'équipement versées	
23	immobilisations en cours	-			
	Total des dépenses d'équipement	124 760.00		total recettes d'équipement	13 000.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 500.00	10	Dotations Fonds divers Réserves	17 649.00
13	Subvention d'investissement	-	1068	Exédent de fonctionnement	66 505.27
16	Remboursements d'emprunt	117 000.00	165	Dépôts cautionnement reçus	-
26	Participations		024	Produits de cession	150 000.00
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues				
	Total des dépenses financières	118 500.00		Total des recettes financières	234 154.27
	Total des dépenses réelles d'investissement	243 260.00		Total des recettes d'investissement	247 154.27
040	Transferts en section de fonctionnement		021	Virement de la section de fonctionnement	56 500.00
041	Opérations patrimoniales		040	Opréations d'ordre entre sections	6 200.00
			041	Opérations patrimoniale	
	Total des opérations d'ordre	-		Total des opérations d'ordre	62 700.00
001	Résultat reporté N-1 (si négatif)	66 505.27	001	Résultat reporté N-1 (si positif)	
	Total général	309 765.27		Total général	309 854.27
				RESULTAT INVESTISSEMENT	89.00
	Total cumulé des deux sections	738 078.27		Total cumulé des deux sections	741 145.68
				RESULTAT COMMUNAL GLOBAL	3 067.41

Les 50 000 € remontés du budget de l'eau nous permettent de soutenir nos investissements pour 2023, car le résultat dégagé en fonctionnement ne nous permet pas de le faire.

Les dépenses investissement communal 2023 peuvent être résumées comme suit :

- 8 000 € acquisition de terrains
- 1 000 € chemins ruraux
- 13 500 € élagage des arbres du bourg et du parking, remise en état des massifs (une subvention de 7000 euros est attendue)
- 4 000 € replantations d'arbres (en particulier aux Chirouzes suite aux attaques de scolytes)
- 30 000 € enfouissement ligne électrique
- 8 000 € Portail Ecole + colonne semi-enterrée ordures ménagères
- 6 000 € Petit matériel maison d'œuvres, radiateurs Mairie, peintures, matériel école
- 5 000 € Balise J11 pour tests ralentisseurs sur la D37
- 25 000 € Refection mur et accès PMR de l'ancien cimetière
- 6 000 € de Mobilier Maison Œuvres -Ecole-Mairie
- 90 000 € de remboursement de l'emprunt court terme pour l'achat du terrain Brun.

Les recettes d'investissement communal 2023 :

- Ventes de terrains constructibles 150 000 €,
- Virement de la section de fonctionnement 56 500 €.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,
APPROUVE à l'unanimité le budget primitif 2023 de la commune.

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

2- Budget primitif 2023 Eau et Assainissement (2023-031) :

Madame le maire donne la parole à Bernadette TRANCHAND qui présente aux membres du conseil municipal le budget primitif Eau-Assainissement pour l'année 2023 :

FONCTIONNEMENT EAU-ASSAINISSEMENT BP 2023

Dépenses			Recettes		
chapitre	Libellé Chapitre	Montants	chapitre	Libellé Chapitre	Montants
011	Charges à caractère général	48 600.00	013	Atténuations de produits	
012	Charges de personnel	12 000.00	70	Produits des services et du domaine	65 484.34
014	Atténuations de produits	5 000.00	73	Produits fiscaux	
65	Autres charges de gestion courante	1 000.00	74	Dotations, subventions et participations	-
	Total des dépenses de gestion des services	66 600.00	75	Autres produits de gestion courante	-
66	Charges financières	1 100.00		Total des recettes de gestion des services	65 484.34
67	Charges exceptionnelles	50 000.00	76	Produits financiers	
68	Dotations aux provisions	100.00	77	Produits exceptionnels	
022	Dépenses imprévues	-	78	Reprises de provisions	
	Total des opérations réelles	117 800.00		Total des opérations réelles	65 484.34
023	Virement à la section d'investissement	-	042	Reprises de la section d'investissement	20 000.00
042	Dotations aux amortissement	40 000.00			
	Total des opérations d'ordre	40 000.00		Total des opérations d'ordre	20 000.00
002	Résultat reporté N-1 (si négatif)	-	002	Résultat reporté N-1 (si positif)	72 690.61
	Total général	157 800.00		Total général	158 174.95
				RESULTAT FONCTIONNEMENT	374.95

INVESTISSEMENT EAU-ASSAINISSEMENT BP 2023

Dépenses			Recettes		
chapitre	Libellé Chapitre	Montants	chapitre	Libellé Chapitre	Montants
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	-	13	Subvention d'investissement	-
204	Subventions d'équipement versées		16	Produits d'emprunt	
21	Immobilisations corporelles	17 000.00	20	Subventions incorporelles	
23	Immobilisations en cours	-	204	Subventions d'équipement versées	
	Total des dépenses d'équipement	17 000.00		total recettes d'équipement	-
10	Dotations, fonds divers et réserves		10	Dotations Fonds divers Réserves	
13	Subvention d'investissement		1068	Exédent de fonctionnement	76 568.85
16	Remboursements d'emprunt	2 100.00	165	Dépôts cautionnement reçus	
26	Participations		024	Produits de cession	
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues				
	Total des dépenses financières	2 100.00		Total des dépenses financières	76 568.85
	Total des dépenses réelles d'investissement	19 100.00		Total des recettes d'investissement	76 568.85
040	Transferts en section de fonctionnement	20 000.00	021	Virement de la section de fonctionnement	-
041	Opérations patrimoniales		040	Opérations d'ordre entre sections	40 500.00
040	Transferts en section de fonctionnement		041	Opérations patrimoniale	
	Total des opérations d'ordre	20 000.00		Total des opérations d'ordre	40 500.00
2	Résultat reporté N-1 (si négatif)	76 568.85	2	Résultat reporté N-1 (si positif)	
	Total général	115 668.85		Total général	117 068.85
				RESULTAT INVESTISSEMENT	1 400.00
	Total Dépenses Eau Fonctionnement Investissement	273 468.85		Total Recettes Eau Fonctionnement Investissement	275 243.80
				RESULTAT FNT+INV	1 774.95

Chapitre 011 – Charges à caractère général :

19 000 € de travaux pour l'entretien du réservoir et lavage de la bâche.

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles

Avec l'accord de la Préfecture, nous proposons de remonter 50 000 € en dépenses du budget de Fonctionnement Eau vers les recettes de fonctionnement du budget communal, car le résultat exceptionnel de 2022 a été généré par la reprise de provision sur la station d'épuration.

En effet, c'est la procédure expressément prévue par le 3° des articles R. 2221-48 et 90 du CGCT qui s'applique, sous réserve que soient remplies les trois conditions cumulatives suivantes :

- si l'excédent dégagé au sein du budget SPIC est exceptionnel et ne saurait résulter de la fixation, à dessein, d'un prix trop élevé, destiné à faire financer par les usagers les dépenses du budget général de la collectivité de rattachement ;

- après affectation des plus-values nettes de cessions en investissement et après couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement ;

- si les excédents ne sont pas nécessaires au financement des dépenses d'investissement ou d'exploitation qui devraient être réalisées à court terme.

Dès lors, pour enregistrer comptablement ces mouvements, nous proposons les opérations suivantes :

- budget eau-assainissement (nomenclature M49) : émission d'un mandat au compte 672 "Reversement de l'excédent à la collectivité de rattachement"

**Le conseil municipal après en avoir délibéré,
APPROUVE** à l'unanimité le budget primitif 2023 Eau-Assainissement.

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

3- Questions diverses :

La proposition faite au service du département concernant l'implantation de chicanes pour ralentir la vitesse aux entrées du village a été rejetée, car pas assez efficace. La commission urbanisme doit se réunir le mardi 25 avril afin de réfléchir à une nouvelle proposition de ralentisseurs.

Projet nouvelle Charte du Parc du Pilat : il est demandé à tous les élus une lecture du document qui contient des redondances et des doubles voir triples interprétation pour de nombreux chapitres. Chacun devra faire un retour avant le 1 juin 2023.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été examinés, Madame le Maire lève la séance à 21 heures 55 minutes.

Signatures

Mireille TARDY,
Maire



Bernadette TRANCHAND,
Secrétaire de séance

